



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC**

### **Dépôt du rôle de perception des taxes foncières pour l'année 2020**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux contribuables de Carignan et à qui de droit que le rôle de perception des taxes foncières pour l'année 2020 a été déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville, situé au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

Le premier versement des comptes de taxes foncières est exigible le 4 mars 2020, le deuxième versement est exigible le 3 juin 2020 et le troisième versement le 2 septembre 2020.

Afin d'éviter les frais de recouvrement et d'administration prévus à l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)*, soyez avisés qu'aucun autre avis ne sera donné à cet effet.

Donné à Carignan, le 20 janvier 2020.

Danik Salvail, CPA, CGA  
Directeur général adjoint et trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 20 janvier 2020 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 20 janvier 2020.

Donné à Carignan, ce 20 janvier 2020.

Ève Poulin, avocate  
Greffière